

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

Le vingt-sept Mars deux mil quinze, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC, dûment convoqué le 18 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe PUYPONCHET, Maire.

Présents : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD, Annie ALLÈGRE, Alain FOSSARD, Frédéric GABARD, Armindo GAGEIRO, Corinne MAILLIET, Valérie MOULINIER et Céline OLIVIER.

Absent excusé : Thomas MÉRILLIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de DIX, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance. Madame Annie ALLÈGRE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte Administratif 2014
- Affectation du Résultat 2014
- Vote du Compte de Gestion 2014
- Préparation du Budget Primitif 2015
- Questions Diverses

COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 13 Mars 2015 qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - Délibération n° 2015 – 11

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert MIFSUD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Philippe PUYPONCHET, après s'être fait présenter le budget Primitif et les Décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	56 537.13			95 856.52	56 537.13	95 856.52
Opérations exercice	43 790.28	103 367.12	227 126.57	302 259.24	270 916.85	405 626.36
Total	100 327.41	103 367.12	227 126.57	398 115.76	327 453.98	501 482.88
Résultat de clôture		3 039.71		170 989.19		174 028.90
Restes à réaliser						
Total cumulé		3 039.71		170 989.19		174 028.90
Résultat définitif		3 039.71		170 989.19		174 028.90

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bien de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 Délibération n° 2015 – 12

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 170 989.19 €**
- Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	95856.52
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	103173.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	75132.67
Résultat cumulé au 31/12/2014	170989.19
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	170989.19
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	170989.19
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 Délibération 2015 – 13

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur Gilbert MIFSUD présente et commente :

- ◆ Les dépenses et les recettes de fonctionnement : prévisionnel 2015
- ◆ Les dépenses et les recettes d'investissement : prévisionnel 2015
- ◆ Les investissements en cours et les subventions qui s'y rattachent

Le vote du Budget Primitif 2015 s'effectuera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ANNULATION ET REMPLACEMENT DÉLIBÉRATION 2015 – 10 Délibération 2015 - 14

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au nouveau Service Energies du SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne). La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des Communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les Communes dans des démarches de maîtrise de consommations énergétiques et de gaz à effet de serre.

L'adhésion au Service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la Collectivité, toutes énergies confondues, seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle de notre Commune au Service Energies est fixée par convention à $100 \text{ €} + 0,25 \text{ €} \times \text{nombre d'habitants}$ soit en ce qui concerne notre Commune : $100 \text{ €} + 106,75 \text{ €}$ ($427 \text{ hab} \times 0,25 \text{ €}$) = 206,75 Euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour renouveler l'adhésion au Service Energies du S.D.E. 24, accepte le contenu de la convention proposée, inscrit au budget primitif 2015 (article 6288) les dépenses programmées et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces concernant ce dossier.

DIVERS

Nuisance feux

Monsieur George VERGETTE, éleveur de chevaux au Domaine de Thénac, recevra un courrier recommandé lui demandant de cesser tout feu comportant des crottins de chevaux en raison de la nuisance environnante et de la toxicité.

Chasse

Monsieur AUBLANC, Président de la Chasse, a demandé à Monsieur Le Maire et au Conseil Municipal la possibilité d'utiliser les vestiaires du terrain de foot situé à la Ferrière, actuellement à l'abandon.

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au vendredi 10 avril 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 35.

Ont signé : Philippe PUYPONCHET - Gilbert MIFSUD - Alain FOSSARD - Annie ALLÈGRE - Frédéric GABARD - Armindo GAGEIRO - Corinne MAILLIET - Valérie MOULINIER et Céline OLIVIER.